

## **ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 PROJET SITUÉ HORS SITE NATURA 2000**

Le présent formulaire concerne **tous les types de projets ou interventions situés à proximité d'un ou de site(s) Natura 2000.**

Des formulaires thématiques plus ciblés sont disponibles pour certaines manifestations sportives ou culturelles, via le lien ci-dessous :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

*L'évaluation d'incidences ne vous dispense pas de solliciter toute autre autorisation administrative à laquelle votre projet peut être soumis.*



**Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact. Si votre projet se situe en site Natura 2000, utilisez le formulaire spécifique « en site ».**



### **INFORMATION IMPORTANTE**

**Pour que le dossier soit complet, ce formulaire doit être rempli, conclusif, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le(s) site(s) Natura 2000.**

Le présent formulaire concerne les projets ou interventions **cumulant les conditions suivantes :**

- ☒ **situés en dehors des sites Natura 2000 ;**
- ☒ **qui ne concernent pas une manifestation sportive ou culturelle (cf. formulaire dédié) ;**
- ☒ **qui s'avèrent suffisamment éloignés de sites Natura 2000 pour être a priori sans incidence sur les sites Natura 2000 ;**
- ☒ **faisant l'objet d'une demande d'autorisation ou de déclaration (par ex : Dossier Loi sur l'Eau).**

Si vous ne remplissez pas l'une de ces conditions, vous devez remplir le formulaire « **EN SITE NATURA 2000** » ou le formulaire thématique pour les manifestations sportives, terrestres ou aériennes (cf. lien vers le site internet des services de l'État en Charente en page 8).

## IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

**NOM Prénom ou RAISON SOCIALE :** CdC Val de Charente

**Adresse :** 9 Boulevard des Grands Rocs

**Code postal et ville :** 16700 Ruffec

**Téléphone :** 0545318600

**Courriel :** npelletier@ccvaldecharente.fr

## A – DESCRIPTION DE VOTRE PROJET OU DE L'INTERVENTION

### INTITULÉ DE VOTRE PROJET :

Création d'un parking de 61 places de stationnement ouvertes au public dont 2 stationnements camping car.

### NATURE DE VOTRE PROJET (*décrire le projet dans son ensemble*) :

Il s'agit d'une aire de stationnement ouverte au public de 61 places sur la commune de Condac, route des Ballons - parcelle C 576. L'assiette du projet ne concerne qu'une partie de la parcelle, soit 3688.5 m<sup>2</sup>. Il s'agit actuellement d'un champ agricole. Le porteur de projet est en train de faire diviser la parcelle C576 afin de séparer cet aménagement de la parcelle existante.

Le projet prévoit:

- la création d'une rampe d'accès en enrobé et de voiries de desserte en calcaire sablé;
- 61 places de stationnement dont 2 places de camping-car en terre-nerre.

Le cas échéant, citer le régime d'autorisation ou de déclaration auquel il se rattache et service instructeur :

#### Service instructeur :

☒ DDT de la Charente :

- ☐ Service de l'eau (dossier « loi sur l'eau », etc.)
- ☒ Service urbanisme (autorisation d'urbanisme : permis de construire, etc.)
- ☐ Service biodiversité (régime propre à Natura 2000)

☒ DREAL Nouvelle-Aquitaine

☐ Autres services concernés (*préciser*) :

Date de dépôt du dossier d'autorisation ou de déclaration :

## B – LOCALISATION DE VOTRE PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

– Sur quelle(s) commune(s) se situe votre projet ? Condac - 16700

– Joindre les références cadastrales. Section : C            n° : 576

Adresse / lieu-dit : Route des Ballons

– Document d'urbanisme (PLU, carte communale, pas de document d'urbanisme → RNU) à *préciser* :  
RNU - PLUi en cours d'approbation

– Zonage d'urbanisme (zonage Agricole, Urbanisé, Naturel, etc.) à *préciser* : RNU = " hors des parties actuellement urbanisées" / Zonage réservé dans PLUi "Ut - Sites d'hébergements touristiques"

→ **Joindre une carte de localisation claire et précise** (photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>, plan de masse, plan cadastral, etc.)  
L'ensemble des éléments liés à votre projet doit également apparaître sur la carte (accès au chantier, emprise temporaire pour stockage des matériaux, etc.).

## **C – VOTRE PROJET EST-IL CONCERNÉ PAR UNE ÉVALUATION D'INCIDENCES ?**

Votre projet est-il concerné par un des cas suivants :

**Cas n°1 :** Votre projet se situe à **moins de 2 km** (bande tampon) d'une **Zone de Protection Spéciale (ZPS) – directive « Oiseaux »** :

- ☒ **NON** – A priori, il n'y a aucune incidence potentielle.  
→ Vous pouvez donc passer à la partie « Conclusion proposée par le demandeur » en page 7.
- ☐ **OUI** – Il est alors nécessaire de compléter la suite du formulaire, à partir de la page 4.

**Cas n°2 :** Votre projet se situe à **moins de 200 m** (bande tampon) d'une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) – directive « Habitats-Faune-Flore »** à enjeu « eau » ou « milieux aquatiques » et/ou est susceptible d'émettre des rejets dans un cours d'eau connecté au périmètre Natura 2000 :

- ☒ **NON** – A priori, il n'y a aucune incidence potentielle.  
→ Vous pouvez donc passer à la partie « Conclusion proposée par le demandeur » en page 7.
- ☐ **OUI** – Il est alors nécessaire de compléter la suite du formulaire, à partir de la page 5.



**Dans tous les cas, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000** (cf. lien vers le site internet des services de l'État en Charente en page 8) **pour identifier les incidences potentielles du projet sur les enjeux Natura 2000.**



### **INFORMATION IMPORTANTE**

**L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est-à-dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site) :**

- Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée.
- Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera nécessaire.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidences Natura 2000.

**Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur pourra vous demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R.414-23 du Code de l'environnement).**

## **D – ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR ÉVALUER LA SUSCEPTIBILITÉ D'INCIDENCE : DISTANCE PAR RAPPORT AUX SITES ET EFFETS POTENTIELS**

**Cas n°1 :** Votre projet se situe à moins de 2 km (bande tampon) d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Préciser la distance en face du site concerné dans le tableau ci-dessous :

| Noms des ZPS                                                | Distance entre le site Natura 2000 et le projet |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême<br>FR5412006 |                                                 |
| ZPS Plaine de Barbezières à Gourville<br>FR5412023          |                                                 |
| ZPS Plaine de Villefagnan<br>FR5412021                      |                                                 |
| ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seugnes<br>FR5412005   |                                                 |
| ZPS Région de Pressac, Étang de Combours<br>FR5412019       |                                                 |

Selon le bruit, la période de travaux ou l'activité générée par le projet, des dérangements peuvent être occasionnés pour certaines espèces d'oiseaux (notamment en période de reproduction ou de rassemblement post-nuptial).

→ Préciser les effets « bruits » du projet, la période de travaux ou d'activité :

Types de bruits occasionnés par les travaux et l'activité :

À quelle période ?

Mesures prises pour éviter tout dérangement :

**Cas n°2 :** Votre projet se situe à moins de 200 m (bande tampon) d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Préciser la distance vis-à-vis du site concerné dans le tableau ci-dessous :

| Noms des ZSC                                                                           | Distance entre le site Natura 2000 et le projet |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>ZSC Vallée de la Tude<br/>FR5400419</b>                                             |                                                 |
| <b>ZSC Chaumes Boissières et coteaux de<br/>Chateauneuf sur Charente<br/>FR5400410</b> |                                                 |
| <b>ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac<br/>FR5400411</b>                             |                                                 |
| <b>ZSC Coteaux Calcaires entre les Bouchauds et<br/>Marsac<br/>FR5400405</b>           |                                                 |
| <b>ZSC Côteaux du Montmorélien<br/>FR5400420</b>                                       |                                                 |
| <b>ZSC Forêt de la Braconne<br/>FR5400406</b>                                          |                                                 |
| <b>ZSC Grotte de Rancogne<br/>FR5400407</b>                                            |                                                 |
| <b>ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier<br/>FR5400422</b>                              |                                                 |
| <b>ZSC Vallée de l'Issoire<br/>FR5400403</b>                                           |                                                 |
| <b>ZSC Vallée de l'Antenne<br/>FR5400473</b>                                           |                                                 |
| <b>ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et<br/>Cognac<br/>FR5402009</b>           |                                                 |
| <b>ZSC Vallée de la Dronne<br/>FR7200662</b>                                           |                                                 |
| <b>ZSC Vallée de la Tardoire<br/>FR5400408</b>                                         |                                                 |
| <b>ZSC Vallée du Né<br/>FR5400417</b>                                                  |                                                 |
| <b>ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoises<br/>FR5400413</b>                            |                                                 |
| <b>ZSC Vallée de la Nizonne<br/>FR7200663</b>                                          |                                                 |
| <b>ZSC Vallées du Lary et du Palais<br/>FR5402010</b>                                  |                                                 |
| <b>ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes<br/>et Coran<br/>FR5400472</b>         |                                                 |

Si votre projet risque d'**entraîner des rejets ou écoulements, même accidentels, vers les milieux aquatiques, humides ou terrestres connectés à l'un des sites ci-dessus**, alors il existe un risque d'altération d'habitats ou d'habitats d'espèces.

Nature des rejets ou des écoulements potentiels (y compris accidentels) :

Mesures prises pour éviter leur diffusion vers le site d'intérêt communautaire :

Si votre projet risque d'**empêcher la circulation de la faune le long d'un chemin ou d'un cours d'eau, ou qu'il génère des dérangements (bruits, activité, etc.)** alors il existe un risque de dérangement et de destruction de sites d'intérêt vis-à-vis, par exemple :

- des plantes aquatiques et/ou terrestres (arrachage, piétinement) ;
- des mammifères liés aux milieux aquatiques (loutre, vison) et/ou terrestres (site de reproduction de chauves-souris) ;
- des insectes (papillons, coléoptères, libellules) : avec un risque de destruction directes d'individus et d'habitats ;
- d'amphibiens (tritons, grenouilles, salamandres) : avec un risque de destruction directes d'individus et d'habitats ;
- des reptiles (cistudes, couleuvres, lézards) : avec un risque de destruction directes d'individus et d'habitats.

Nature des dérangements :

Sur quelles espèces ?

Mesures prises pour éviter ces dérangements :

## CONCLUSION PROPOSÉE PAR LE DEMANDEUR



Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence d'incidences ou non de son projet sur le ou les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés.  
Le porteur de projet est tenu d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte ou situés à proximité, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés<sup>1</sup> pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000.

Je certifie l'exactitude des éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration) et dans ce formulaire d'évaluation d'incidences et je déclare que :

☐ Mon projet se situe dans le cas n°1 et ne génère aucune incidence sur le(s) site(s) Natura 2000

☐ Mon projet se situe dans le cas n°2 et ne génère aucune incidence sur le(s) site(s) Natura 2000

Je justifie ma conclusion par les arguments suivants :

Mon projet ne se situe ni dans le cas n°1 ni n°2 et ne génère aucune incidence sur un site Natura 2000.

☐ J'ai pris contact auprès de la structure animatrice

représentée par Madame ou Monsieur

☐ Mon projet se situe dans le cas n°1 et/ou le cas n°2 et il est susceptible de générer des incidences sur les sites Natura 2000.

→ L'évaluation d'incidences doit se poursuivre par l'analyse plus détaillée de mesures de réduction ou de suppression des effets. Le projet ne peut être autorisé en l'état actuel. Vous pouvez utiliser un formulaire thématique ou le formulaire général pour les projets en site Natura 2000, accessible via le lien en page 8. L'animateur du site Natura 2000 doit impérativement être sollicité.

Fait à (lieu) : Ruffec

Le (date) : 23/01/2026

NOM Prénom, fonction du signataire : BASTIER Thierry, Président.

Signature et **cachet** du porteur de projet :

**Le Président,  
Thierry BASTIER**

<sup>1</sup> Pour identifier d'éventuels effets cumulés, le porteur de projet peut notamment consulter les sites internet suivants :  
<https://www.charente.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>  
<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-avis-des-decisions-r287.html>

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**

Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)  
Service Économie Agricole et Rurale  
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles  
43 rue du Docteur Duroselle  
16000 ANGOULÊME

☎ 05.17.17.38.64 – 05.17.17.38.56

✉ [ddt-biodiversite@charente.gouv.fr](mailto:ddt-biodiversite@charente.gouv.fr)

**Retrouvez la « Liste des animateurs Natura 2000 en Charente » et tous renseignements concernant les sites Natura 2000 via le lien suivant :**

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000>

Direction Départementale  
des Territoires de la Charente